

Règlement intérieur Beaupréau Triathlon

Toute adhésion implique la connaissance et le respect sans condition du présent règlement.
Le règlement est consultable sur le site internet du club dans la rubrique „les documents“.

Préambule :

le club de Beaupréau Triathlon est créé depuis le 23 juillet 2022, une association reconnue loi 1901 et qui a pour but de :

- Démocratisation du triathlon et du duathlon...
- Promotion de l'esprit de groupe, de convivialité, de respect, de bonne humeur...
- Mise en valeur de l'esprit de compétition.
- Organisation de manifestations sportives liées au triathlon et au duathlon...

Elle est située au 44 rue Besnardière 49600 Andrezé.

Composition du Bureau 2022:

| Poste | Nom et Prénom | Rôle | Téléphone | |
|----------------|------------------|---------------------------------------|----------------|-----|
| Président | Charon Axel | Relations extérieures / finances | 06-17-39-21-13 | C.D |
| Vice Président | Charon Hubert | Relations extérieures / FFTRI | 06-81-79-69-15 | |
| Trésorier | Arial Alexandre | Finances | 06-40-06-53-21 | C.D |
| Secrétaire | Charon Ophélie | Administratif/ Communication/ Site | 06-17-10-64-80 | C.D |
| Secrétaire | Charon Flavy | Réseaux sociaux/ Site | 06-02-07-71-44 | |
| Membre | Charon Nicolas | Sponsoring/ évènementiel | 06-33-75-72-40 | |
| Membre | Pointeau Sylvain | Sponsoring/ équipements/ évènementiel | 06-01-72-41-80 | |

Conditions générales :

Extraits des statuts du 16 juin 2022, consultables sur le site dans la rubrique „les documents“.

Les membres actifs versent une cotisation annuelle fixée par le bureau.

N'est membre actif que celui qui adhère à la FFTRI.

Le conseil d'administration (bureau) est composé de 7 membres minimum.

Le comité directeur représente l'association partout où ses intérêts l'exigent et dirige l'association.

Il règle lui-même les questions d'ordres générales et prend les décisions qui s'imposent.

L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le comité directeur ou sur une demande d'au moins la moitié de ses licenciés.

La présence d'un quart des membres électeurs est nécessaire pour la validation des délibérations.

Les mineurs de moins de 16 ans ne sont pour le moment pas autorisés à être licenciés.

Habillement :

Durant les entraînements C.A.P et sorties vélo, il est fortement conseillé de porter les équipements du club. **Durant les compétitions officielles le port des équipements club sont obligatoires.**

Le port du casque est aussi obligatoire lors des entraînements et des compétitions.

Entraînement :

Le lundi soir, C.A.P avec un entraîneur diplômé.

Le mardi soir, la natation avec un entraîneur diplômé.

Les sorties vélo seront organisées via un groupe Whatsapp. Jour encore à préciser. Le respect du code de la route est essentiel et le bureau sera attentif à ce qu'il le soit. Le casque est obligatoire.

A court terme des groupes de niveau seront créés.

Local :

En lien avec la commune de Beaupréau en Mauges et le club du C.C.B, une convention nous permet d'utiliser la local situé Avenue Henry de Gontaut Biron à Beaupréau en Mauges pour des réunions, des assemblées ou afin de partager des moments conviviaux.

Assurance :

L'adhérent est couvert grâce à sa licence FFTRI. Il peut s'il le souhaite adhérer à une assurance supplémentaire.

Participation / Implication :

Les adhérents s'engagent à s'impliquer et à participer au bon fonctionnement du club et aux futures organisations du club qu'elles soient sportives ou lucratives.

L'adhérent s'engage à participer à au moins un triathlon dans l'année.

Le bureau se garde le droit de sanctionner les adhérents récalcitrants.

Droit à l'image :

J'autorise le club à utiliser mon image sur les différents moyens de communication.
Instagram, Facebook, Site Internet.

J'autorise le club à me transférer des annonces publicitaires des partenaires du club.

signature de l'adhérent :

signature du club :